

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 80401845.5

51 Int. Cl.³: **A 45 D 40/02**

22 Date de dépôt: 23.12.80

30 Priorité: 27.12.79 FR 7931727
 15.09.80 FR 8019813

43 Date de publication de la demande:
 15.07.81 Bulletin 81/28

84 Etats contractants désignés:
 AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **TELEPLASTICS Industries SA** Société dite:
Challes
F-72250 Parigné L'Evêque(FR)

72 Inventeur: **Speitel, François, Xavier**
Château des Landes
F-72160 Connerre - (Sarthe)(FR)

72 Inventeur: **Speitel, Robert, Frédéric, Michel**
Challes
F-72250 Parigné l'Evêque - (Sarthe)(FR)

74 Mandataire: **Rataboul, Michel**
Cabinet Michel Rataboul 69, rue de Richelieu
F-75002 Paris(FR)

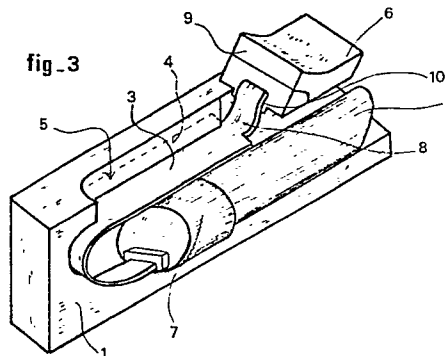
54 Contenant pour produits rigides tels que bâtonnets, mines de stylo et analogues.

57 L'invention a pour objet un contenant pour produits rigides et, plus précisément, un étui pour bâton de rouge à lèvres.

Il est du type comprenant un corps 1 et une ouverture 2, un élément flexible 3 coulissant dans des guides 4 au moyen d'un poussoir 6 et une coupelle 7 pour tenir le rouge.

Il est caractérisé en ce que le poussoir 6 est monté élastiquement par rapport au corps 1.

Selon une variante, cette élasticité est obtenue en assujettissant le poussoir 6 à une extrémité 8 de l'élément 3, extrémité 8 qui est amincie pour pouvoir s'étendre à l'extérieur de la lumière 5.



Contenant pour produits rigides tels que bâtonnets, mines
de stylo et analogues

On connaît déjà des contenants tels qu'étuis de rouge à lèvres, stylo-mine, colle en bâton, etc... qui comprennent un
5 corps avec une ouverture et un élément flexible sur lequel on agit au moyen d'un poussoir pour provoquer l'extraction du contenu par l'ouverture. On peut citer en particulier :

- le brevet français 721.239 qui décrit un contenant pour un rouge à lèvres 12 qui comprend un poussoir 7 relié à un élé-
10 ment flexible 3 au moyen d'un talon 9 rigide engagé dans une lumière 6 et retenu ainsi au moyen d'une goupille rigide 14 solidaire de l'élément flexible 3.

Ceci est une disposition contraire à la présente invention qui prévoit que le poussoir doit être relié à l'extrémité de
15 l'élément flexible selon un montage élastique du poussoir.

- Le brevet français 933.926 décrit un étui de rouge à lèvres dont le support est relié à un élément flexible mais celui-ci ne s'étend pas au-dessus de l'ouverture supérieure qui ne peut être obturée que par un couvercle 3 articulé à l'extrémité
20 flexible.

La présente invention, au contraire, prévoit expressément la présence de l'élément flexible au droit de l'ouverture supérieure, au moins en partie, lorsque le poussoir est en position de fermeture et la non articulation rigide du poussoir
25 par rapport à l'élément flexible afin que le poussoir soit appliqué élastiquement lorsqu'il obture l'ouverture.

- Le brevet américain 2.453.250 est analogue aux deux brevets ci-dessus car le couvercle-poussoir 21 est articulé à l'extrémité de l'élément flexible 18, lequel ne peut pas se trouver, même en partie, au
30 droit de l'ouverture supérieure puisque celle-ci se trouve dans un plan perpendiculaire à l'axe de l'étui et non pas dans un plan incliné.

- Le brevet français 663.721 est presque identique au précédent car le couvercle qui forme poussoir est articulé sur un talon 3 par une charnière 5 et le talon 3 est prévu à l'extrémité de l'élément flexible 15, l'ouverture étant perpendiculaire et non pas inclinée par rapport à l'axe général de l'étui.
- Il en est de même pour le brevet américain 1.776.098.

La présente invention se différencie tout-à-fait de ces dispositions antérieures en prévoyant un montage élastique du poussoir par rapport à des guides internes qui s'étendent, au moins en partie, jusqu'au droit de l'ouverture supérieure.

L'invention sera bien comprise par la description détaillée ci-après faite en référence au dessin annexé. Bien entendu la description et le dessin ne sont donnés qu'à titre d'exemple indicatif et non limitatif.

Les figures 1 et 2 sont des vues en coupe d'un étui de rouge à lèvres selon un premier mode de réalisation, représenté respectivement en position de fermeture et en position d'ouverture.

La figure 3 est une vue schématique partielle en perspective du même étui.

La figure 4 est une vue en coupe d'un autre mode de réalisation de l'invention.

Les figures 5 et 6 représentent en coupe axiale un contenant conforme à un autre mode de réalisation dans deux positions différentes du poussoir.

La figure 7 est une vue schématique à plus grande échelle montrant l'association du poussoir, du patin et de l'élément flexible.

Les figures 8 et 9 représentent en coupe axiale un contenant réalisé selon un autre mode de réalisation de l'invention.

La figure 10 est une vue partielle faite en coupe selon la ligne X-X de la figure 8.

Un contenant conforme à l'invention est du type comprenant d'une part un corps 1 avec une ouverture 2 pour le passage du contenu A et d'autre part un élément flexible 3 qui coulisse dans des guides internes 4 du corps 1 au droit d'une

lumière 5, qui est fixé par une de ses extrémités à un organe 7 d'extraction du contenu A et qui est associé par son autre extrémité à un poussoir de manoeuvre 6 qui doit être placé soit en regard de la lumière 5 pour dégager l'ouverture 2 soit en regard de ladite ouverture 2 pour l'obturer à la manière d'un opercule, et est caractérisé en ce que le poussoir-opercule 6 est monté élastiquement par rapport aux guides 4 du corps 1.

Selon le mode de réalisation des figures 1 à 3, le poussoir-opercule 6 est monté élastiquement du fait de sa liaison avec une partie 8 constituée par une section de l'élément flexible 3 elle-même élastique.

Selon une variante, la partie 8, par laquelle le poussoir-opercule 6 est relié à l'élément flexible 3, est constituée par une section de cet élément 3 retrécie pour pouvoir s'étendre hors de la lumière 5, entre les bords de cette dernière.

Avec ces dispositions, on voit que l'élément flexible 3, qui est constitué ici par une lamelle élastique, peut être très étroit, pour donner aux guides 4 un écartement faible et de toutes façons inférieur aux dimensions intérieures du corps 1.

Simultanément, aussi étroit que puisse être l'élément flexible 3, l'opercule constitué par le poussoir 6 peut être aussi large qu'on le désire, ne serait-ce que pour des raisons esthétiques, du fait que ce poussoir opercule 6 se déplace à l'extérieur de la lumière 5 et s'applique également à l'extérieur de l'ouverture 2.

Pour faciliter la manoeuvre du poussoir-opercule 6, celui-ci présente un bec 9 situé près de son extrémité adjacente à l'élément flexible 3 afin qu'en agissant sur ce bec 9 on provoque d'abord le pivotement du poussoir-opercule 6, puis, ensuite, son coulissement le long de la lumière 5.

Afin que le poussoir-opercule 6 s'applique parfaitement sur l'ouverture 2, et afin d'être sûr qu'aucune manoeuvre accidentelle ne peut provoquer l'ouverture du poussoir-opercule 6, il est avantageux de le relier à l'élément flexible 3 par une partie 8 constituée par l'extrémité amincie de

l'élément flexible 3 et qui ainsi constitue une languette pouvant passer entre les bords longitudinaux de la lumière 5, cette languette étant cambrée selon un angle 10.

L'élément flexible 3 étant élastique, la cambrure selon 5 l'angle 10 provoque le rabattement énergique du poussoir-opercule 6 dès qu'il échappe aux côtés du corps 1, à la manière du couvercle d'un briquet par exemple.

Pour extraire un bâton de rouge à lèvres A, on agit sur le poussoir-opercule 6 en appuyant sur son bec 9 dans le sens 10 de la flèche F1, puis l'on continue le mouvement de coulissement le long du corps 1 selon la flèche F2, ce qui a pour effet corrélatif de déplacer la douille 7 dans le sens de la flèche F3.

Le poussoir-opercule 6 devant pivoter et démasquer l'ou-
15 verture 2 avant de coulisser, l'extrémité du bâton de rouge à lèvres A ne peut jamais toucher l'opercule, même s'il est plus long que prévu, dès lors que cette longueur est compatible avec la fermeture correcte de l'étui.

Le corps 1 peut avantageusement être obtenu par la réunion 20 de deux parties analogues (ou "coquilles", une seule est visible sur la figure 3) obtenues chacune par moulage en une seule pièce d'une matière synthétique.

Les deux coquilles sont réunies après introduction de l'élément flexible 3 entre les guides 4 et de la douille 7
25 au centre du corps 1.

L'élément flexible 3 peut être rendu solidaire d'une part du poussoir-opercule 6 et d'autre part de la douille 7 par surmoulage de ces organes comme cela est représenté.

Le maintien en place du poussoir-opercule 6 en regard
30 de l'ouverture 2 peut être obtenu en prévoyant un encliquetage de tout type connu.

Selon un autre mode de réalisation, la partie 8 par laquelle le poussoir-opercule 6 est relié à l'élément flexible 3, est constituée par un patin 6a solidaire du poussoir-opercule 6, comme cela se voit sur la figure 4.
35

En se reportant maintenant aux figures 5 à 7, on voit un contenant selon un autre mode de réalisation.

Ici le contenant est caractérisé en ce que l'élément 3 a une largeur constante même dans sa partie la plus proche

du poussoir 6 et que cette partie est traversée librement par un talon 11 d'un patin intérieur 12, ce talon 11 étant relié élastiquement au poussoir 6, au voisinage de la partie centrale de ce dernier.

5 Selon une caractéristique de l'invention, le patin 12 est placé en regard d'une nervure 13 parallèle aux guides 4 de l'élément flexible 3 et est sollicité contre cette nervure 13 par un organe élastique tel qu'une corde à piano 14 qui traverse un passage 15 du talon 11 et prend appui sur
10 deux bords 16 du poussoir 6 sensiblement parallèles au plan de l'élément 3, afin que le talon 11 et le poussoir 6 puissent être élastiquement écartés l'un de l'autre et élastiquement sollicités l'un vers l'autre.

En se reportant à la figure 5, on voit que le poussoir
15 6 se trouve dans la partie rectiligne de son parcours c'est-à-dire en-deçà de la courbe de raccordement entre cette partie rectiligne et le plan d'obturation de l'ouverture 2.

Derrière le guide 4 le plus intérieur, on a prévu un espace qui crée la nervure 13. Contre celle-ci, le patin 12
20 est appliqué élastiquement du fait que la corde à piano 14 prend appui sur deux bords 16 du poussoir 6 et que ce dernier est en appui sur le corps 1, de part et d'autre de la lumière 5.

Les épaisseurs sont calculées de manière telle que le
25 patin 12 s'appuie élastiquement contre la nervure 13 sans frottement excessif.

Le talon 11 traverse l'élément flexible 3 par un trou
3a de dimensions telles que le talon 11 puisse traverser cet élément 3 tout en le laissant relativement libre mais, bien
30 entendu, le talon 11 prend appui sur l'un ou l'autre des côtés transversaux du trou 3a, selon le sens dans lequel on agit sur le poussoir 6.

Dans la position de la figure 5, la corde à piano 14 a une action assez faible et l'écartement X entre la face du
35 poussoir 6 qui s'appuie sur le corps 1 et la face du patin 12 qui s'appuie sur la nervure 13 est minimum.

Lorsque l'on fait rentrer le rouge à lèvres A dans l'étui, on agit sur le poussoir 6 dans le sens inverse de celui

de la flèche F2. Pour pouvoir amener le poussoir 6 dans sa position d'obturation de l'ouverture supérieure 2, il est indispensable que l'ensemble mobile relié à l'élément flexible 3, à savoir poussoir 6 -patin 12 dépasse la partie courbe puis retrouve la partie rectiligne inclinée au droit de l'ouverture 2 (partie supérieure de l'étui, figure 6).

Or, dans la position de cette figure 6, on voit que ce passage n'est possible que si le poussoir 6 et le patin 12 peuvent s'écarter l'un de l'autre, faute de quoi il y aurait coincement de l'ensemble mobile.

Avec le premier mode de réalisation, ceci est obtenu grâce au fait que la partie de l'élément flexible 3 s'étendait de l'intérieur vers l'extérieur jusqu'au poussoir extérieur 6 et constituait un organe intermédiaire élastique.

Ici, cela est obtenu grâce à l'élasticité transversale de la corde à piano 14 (figure 6).

En effet, le patin 12 a obligatoirement une certaine longueur qui se place selon la corde par rapport à l'arc de cercle de la nervure 13 dans sa partie courbe. Dès lors, le talon 11 doit pouvoir entrer à l'intérieur de l'étui tandis que le poussoir 6 reste contre le corps 1 et cela sur une longueur égale à la flèche correspondant à la corde et à l'arc énoncé ci-dessus, ce qui donne un écartement Y entre la face du poussoir 6 appliquée contre le corps 1 et la face du patin 12 appliquée contre la nervure 13, cette distance Y étant donc supérieure à la distance X .

Cette déformation élastique de l'ensemble est possible puisque la corde à piano 14 repose par ses extrémités sur les deux bords 16 du poussoir 6 (figure 6).

Dès que le poussoir 6 arrive au-delà de la zone courbe, au droit de l'ouverture 2, la corde à piano 14 rappelle élastiquement le talon 11 et le patin 12 de sorte que l'ensemble retrouve la position qu'il occupe sur la figure 5 mais, cette fois-ci, au droit de l'ouverture supérieure 2.

Le poussoir 6 est ici caractérisé en ce qu'il présente une face extérieure creusée en cuvette afin de constituer un logement pour le talon 11 et pour la corde à piano 14, un couvercle 17 étant rapporté et maintenu en place par tous

moyens connus pour dissimuler ces organes 11-14 et constituer une surface d'appui pour la manoeuvre de l'ensemble du poussoir 6.

Selon un mode de réalisation avantageux (figure 7), les 5 moyens pour maintenir en place le couvercle 17 sont constitués par des crochets 18 et 19 placés de part et d'autre de la corde à piano 14 pour assurer le maintien en place convenable de cette dernière.

Ici, les crochets 18 et 19 ont sensiblement la forme 10 de harpons et sont déformables élastiquement du fait qu'ils sont constitués d'une seule pièce avec le couvercle 17 en matière synthétique. Ils sont engagés dans l'espace qui sépare les deux bords 16 de telle sorte qu'après avoir retrouvé leur position primitive, leurs extrémités en forme de 15 harpons se trouvent sous les côtes adjacents aux bords 16.

La corde à piano 14 ayant une certaine longueur contrairement à la partie supérieure du talon 11 qui est relativement mince, il pourrait se faire que la corde à piano se déplace obliquement puis finisse par quitter la position qui 20 doit être la sienne. En prévoyant des crochets 18 et 19 de part et d'autre de cette corde à piano et en les prévoyant relativement écartés longitudinalement (figures 5 et 6), on assure le maintien de la corde à piano 14 qui ne peut pas pivoter et quitter sa position correcte.

25 On voit que l'on assure un montage élastique du poussoir 6 par rapport au corps 1 ainsi qu'un guidage positif des mouvements relatifs du poussoir 6 et de l'élément flexible 3.

Par ailleurs, le poussoir 6 étant guidé positivement 30 jusqu'à sa position extrême d'obturation de l'ouverture 2, il est convenablement appliqué et maintenu en place.

Son coulissement étant rendu aisé et souple par l'élasticité que procure le montage décrit ci-dessus, le poussoir 6 pourrait glisser accidentellement et démasquer un peu 35 l'ouverture 2. Par l'espace ainsi créé, des poussières et petits déchets pourraient s'introduire et souiller l'intérieur de l'étui. Outre que cela pourrait nuire au coulissement

des pièces le long des guides 4-13, le bâton de rouge serait lui-même sali.

Selon une variante de l'invention, on évite ces inconvénients en prévoyant que l'ensemble mobile relié à l'élément flexible 3, à savoir poussoir 6- patin 12, est muni de moyens susceptibles de coopérer avec un organe solidaire du corps 1 pour immobiliser élastiquement cet ensemble mobile en position d'obturation de l'ouverture 2.

Ces moyens peuvent consister en une languette et l'organe solidaire du corps 1 en un petit logement situé à l'extrémité du parcours du poussoir 6.

Mais selon une variante préférée, les moyens dont est muni l'ensemble mobile sont constitués par des bossages latéraux 20 devant coopérer avec des encoches 21 situées sur les côtés de l'ouverture 2.

Les bossages 20 ont un profil arrondi, ainsi que les encoches 21, afin que leur coopération et leur séparation se produisent sans à-coup. L'entrée des bossages 20 dans les encoches 21 provoque un véritable encliquetage du fait que la corde à piano 14 sollicite en permanence le patin 12 vers la nervure 13 et donc dans la direction des encoches 21 prévues dans cette nervure 13. La sortie des bossages 20 hors des encoches 21 se fait donc à l'inverse en sollicitant la corde à piano 14.

On voit qu'un intérêt de cette variante est de faire participer le montage élastique au fonctionnement de l'encliquetage.

Le poussoir 6 est, ainsi, vigoureusement appliqué que le sommet du corps 1 et assure une obturation de l'ouverture 2 suffisamment étanche pour s'opposer à l'entrée des poussières. Ce poussoir est donc, à la fois, maintenu en regard de l'ouverture 2 et appliqué sur ses bords.

En se reportant aux figures 8, 9 et 10, on voit que selon un autre mode de réalisation, un contenant conforme à l'invention est caractérisé en ce que le poussoir-opercule 6 est monté élastiquement du fait de la constitution en une matière souple au moins de son talon 6a et d'un patin 6b qui est solidaire du talon 6a et qui prend appui sur une nervure 13, ce patin 6b étant de préférence arqué pour présenter une convexité dirigée vers le

talon 6a selon une courbure telle que la distance x qui s'étend depuis les points d'appui du patin 6c contre la nervure 13 jusqu'au poussoir-opercule 6 soit sensiblement égale à la distance qui sépare la nervure 13 de la face
5 extérieure 1a du corps 1 sur laquelle le poussoir-opercule 6 doit prendre appui.

Cela procure le même fonctionnement que celui décrit ci-dessus car c'est l'ensemble élastique qui joue le rôle de la corde à piano 14.

10 Selon une caractéristique de l'invention, le patin 6b a des bords 6c qui sont substantiellement transversaux à l'axe de la nervure 13 et qui sont arrondis.

On est ainsi assuré que lors des déplacements successifs du patin 6b il ne se produira pas d'usure, d'érosion
15 ou de coincement avec l'entretoise 1b.

Selon une autre caractéristique de l'invention, des bossages latéraux 20 devant coopérer avec des encoches 21 situées sur les côtés de l'ouverture 2 sont prévus près de l'un des bords arrondis 6c, sur la face convexe du patin 6b.

20 On obtient ainsi les mêmes avantages que ceux décrits plus haut c'est-à-dire que le poussoir-opercule 6 se trouve élastiquement maintenu en place lorsqu'il se trouve au droit de l'ouverture 2.

Le fait que le poussoir-opercule 6, le talon 6a et le
25 patin 6b sont obtenus par moulage en une seule pièce, permet également de réaliser en une seule pièce avec ces éléments l'élément flexible 3 et éventuellement l'organe 7 d'extraction du contenu A.

L'ensemble du contenant se résume alors en trois pièces:
30 deux demi-coquilles constituant, par collage, le corps 1 et une pièce unique comprenant l'élément flexible 3, l'organe 7 et le poussoir-opercule 6.

Selon l'invention, les guides internes 4 ainsi que la face extérieure 1a du corps 1, sur laquelle le poussoir-opercule 6 doit prendre appui par sa face interne 6e, ayant
35 un profil courbe qui raccorde leurs profils rectilignes au droit de l'ouverture 2 et au droit de la lumière 5, la courbure du patin 6b a un rayon intermédiaire entre ceux que la nervure 13 d'une part et une entretoise interne 1b du corps 1 d'autre part présen-

tent dans la zone de profil courbe, l'edit patin 6b s'étendant entre la nervure 13 et l'entretoise 1b.

On voit sur la figure 9 que le patin 6b passe sans possibilité de coincement le coude constitué par le profil courbe de la nervure 13 et de l'entretoise 1b, lesquelles suivent le profil courbe des guides internes 4 et de la face extérieure 1a du corps 1.

La matière choisie pour le moulage doit être suffisamment souple pour être élastique mais doit présenter "du nerf" pour ne pas perdre, avec le temps, sa capacité de sollicitation élastique permanente.

L'invention n'est pas limitée aux seuls modes de réalisation décrits et représentés mais en embrasse au contraire toutes les variantes.

REVENDICATIONS

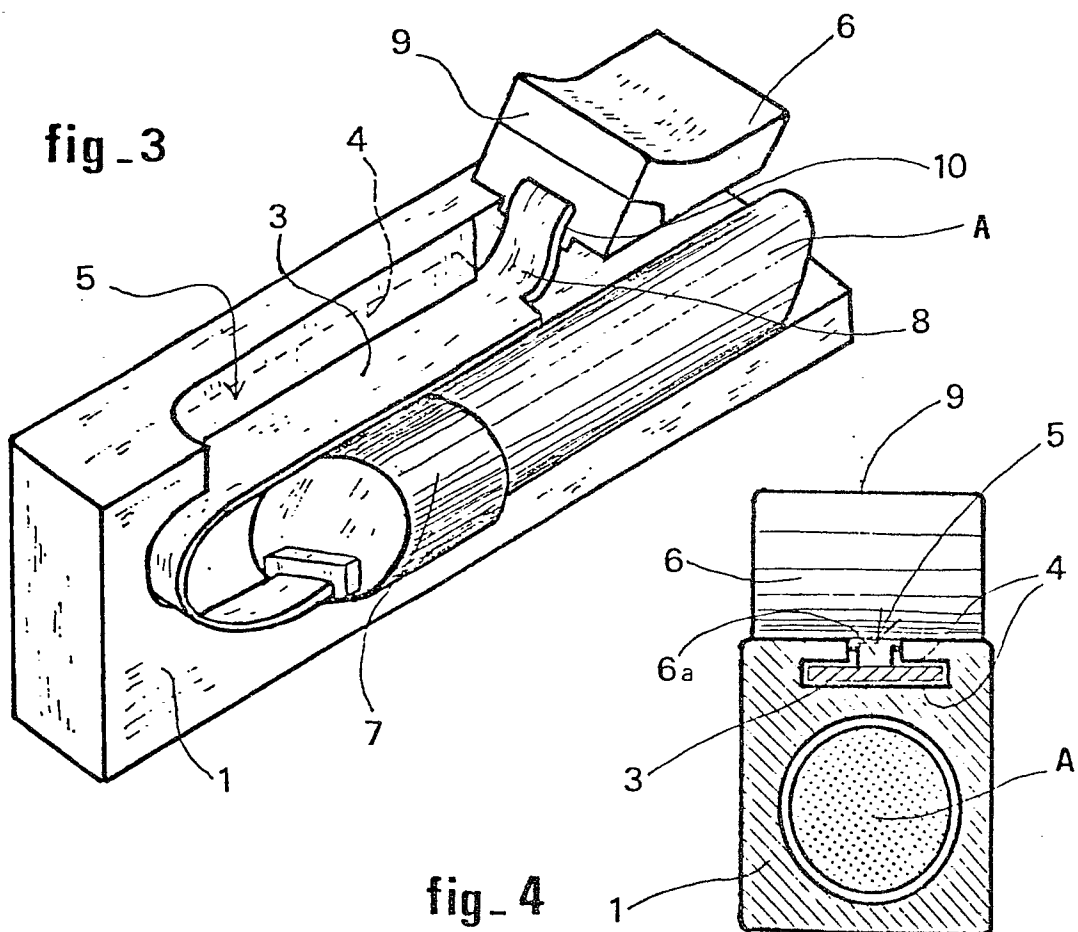
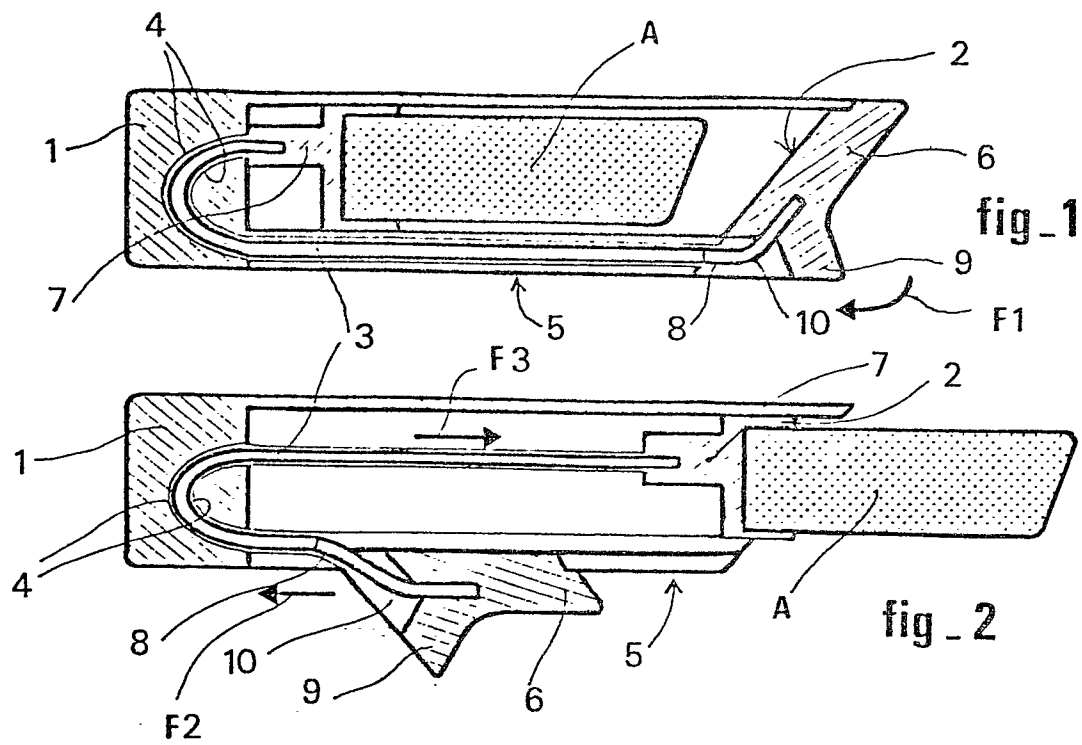
- 1 - Contenant du type comprenant d'une part un corps (1) avec une ouverture (2) pour le passage du contenu (A) et d'autre part un élément flexible (3) qui coulisse dans des guides internes (4) du corps (1) au droit d'une lumière (5), qui est fixé par une de ses extrémités à un organe (7) d'extraction du contenu (A) et qui est associé par son autre extrémité à un poussoir de manoeuvre (6) qui doit être placé soit en regard de la lumière (5) pour dégager l'ouverture (2) soit en regard de ladite ouverture (2) pour l'obturer à la manière d'un opercule, caractérisé en ce que le poussoir-opercule (6) est monté élastiquement par rapport aux guides (4) du corps (1).
- 2 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que le poussoir-opercule (6) est monté élastiquement du fait de sa liaison avec une partie (8) constituée par une section de l'élément flexible (3) elle-même élastique.
- 3 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie (8), par laquelle le poussoir-opercule (6) est relié à l'élément flexible (3), est constituée par une section de cet élément (3) rétrécie pour pouvoir s'étendre hors de la lumière (5), entre les bords de cette dernière.
- 4 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie (8), par laquelle le poussoir-opercule (6) est relié à l'élément flexible (3), est constituée par un patin (6a) du poussoir-opercule (6).
- 5 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que le poussoir-opercule (6) est muni d'un bec (9) sur sa partie supérieure et sur son côté correspondant à sa liaison avec l'élément flexible (3).
- 6 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément flexible (3) est cambré au voisinage immédiat du poussoir-opercule (6) selon un angle (10) tel que le poussoir-opercule (6) est sollicité au pivotement vers sa position d'obturation de l'ouverture (2) dès qu'il n'est plus au contact du corps (1) de part et d'autre de la lumière (5).

- 7 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément (3) a une largeur constante même dans sa partie la plus proche du poussoir (6) et que cette partie est traversée librement par un talon (11) d'un patin intérieur (12), ce talon (11) étant relié élastiquement au poussoir (6), au voisinage de la partie centrale de ce dernier.
- 8 - Contenant selon la revendication 7, caractérisé en ce que le patin (12) est placé en regard d'une nervure (13) parallèle aux guides (4) de l'élément flexible (3) et est sollicité contre cette nervure (13) par un organe élastique tel qu'une corde à piano (14) qui traverse un passage (15) du talon (11) et prend appui sur deux bords (16) du poussoir (6) sensiblement parallèles au plan de l'élément (3) afin que le talon (11) et le poussoir (6) puissent être élastiquement écartés l'un de l'autre et élastiquement sollicités l'un vers l'autre.
- 9 - Contenant selon la revendication 8, caractérisé en ce que le poussoir (6) présente une face extérieure creusée en cuvette afin de constituer un logement pour le talon (11) et pour la corde à piano (14), un couvercle (17) étant rapporté et maintenu en place par tous moyens connus pour dissimuler ces organes (11-14) et constituer une surface d'appui pour la manoeuvre de l'ensemble du poussoir (6).
- 10 - Contenant selon la revendication 9, caractérisé en ce que les moyens pour maintenir en place le couvercle (17) sont constitués par des crochets (18 et 19) placés de part et d'autre de la corde à piano (14) pour assurer le maintien en place convenable de cette dernière.
- 11 - Contenant selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'ensemble mobile relié à l'élément flexible (3), à savoir poussoir 6 - patin 12, est muni de moyens susceptibles de coopérer avec un organe solidaire du corps (1) pour immobiliser élastiquement cet ensemble mobile en position d'obturation de l'ouverture (2).
- 12 - Contenant selon la revendication 11, caractérisé en ce que les moyens dont est muni l'ensemble mobile sont constitués

par des bossages latéraux (20) devant coopérer avec des encoches (21) situées sur les côtés de l'ouverture (2).

- 5 13 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que le poussoir-opercule (6) est monté élastiquement du fait de la constitution en une matière souple au moins de son talon (6a) et d'un patin (6b) qui est solidaire du talon (6a) et qui prend appui sur une nervure (13), ce patin (6b) étant de préférence arqué pour présenter une convexité dirigée vers le talon (6a) selon une courbure telle que la distance (x) qui s'étend depuis les points d'appui du patin (6b) contre la nervure (13) jusqu'au poussoir-opercule (6) soit sensiblement égale à la distance qui sépare la nervure (13) de la face extérieure (1a) du corps (1) sur laquelle le poussoir-opercule (6) doit prendre appui.
- 10 14 - Contenant selon la revendication 13, caractérisé en ce que le poussoir-opercule (6), le talon (6a) et le patin (6b) sont obtenus par moulage en une seule pièce.
- 15 15 - Contenant selon la revendication 13, caractérisé en ce que le patin (6b) a des bords (6c) qui sont substantiellement transversaux à l'axe de la nervure (13) et qui sont arrondis.
- 20 16 - Contenant selon la revendication 13, caractérisé en ce que les guides internes (4) ainsi que la face extérieure (1a) du corps (1) sur laquelle le poussoir-opercule (6) doit prendre appui par sa face interne (6e) ayant un profil courbe qui raccorde leurs profils rectilignes au droit de l'ouverture (2) et au droit de la lumière (5), la courbure du patin (6b) a un rayon intermédiaire entre ceux que la nervure (13) d'une part et une entretoise interne (1b) du corps (1) d'autre part, présentent dans la zone de profil courbe, ledit patin (6b) s'étendant entre la nervure (13) et l'entretoise (1b).
- 25 30 17 - Contenant selon la revendication 14, caractérisé en ce que le poussoir-opercule (6), le talon (6a), l'élément flexible (3) et, éventuellement l'organe (7) d'extraction du contenu (A) sont obtenus par moulage en une seule pièce.
- 35

1/3



2/3

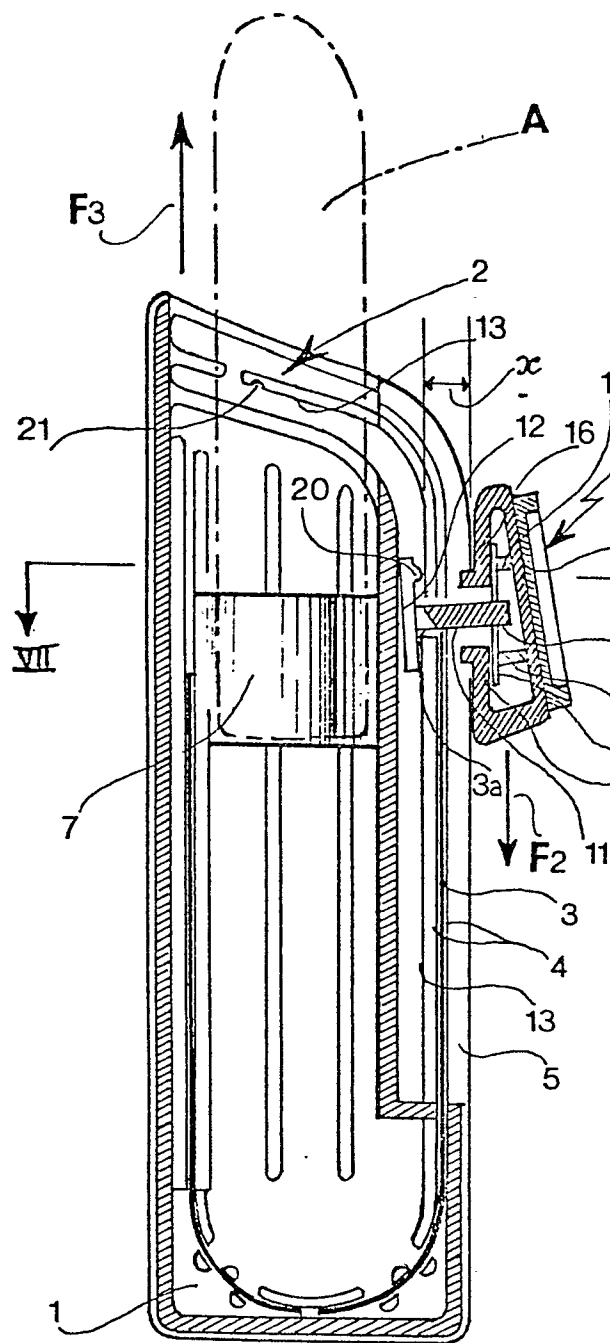


Fig 5

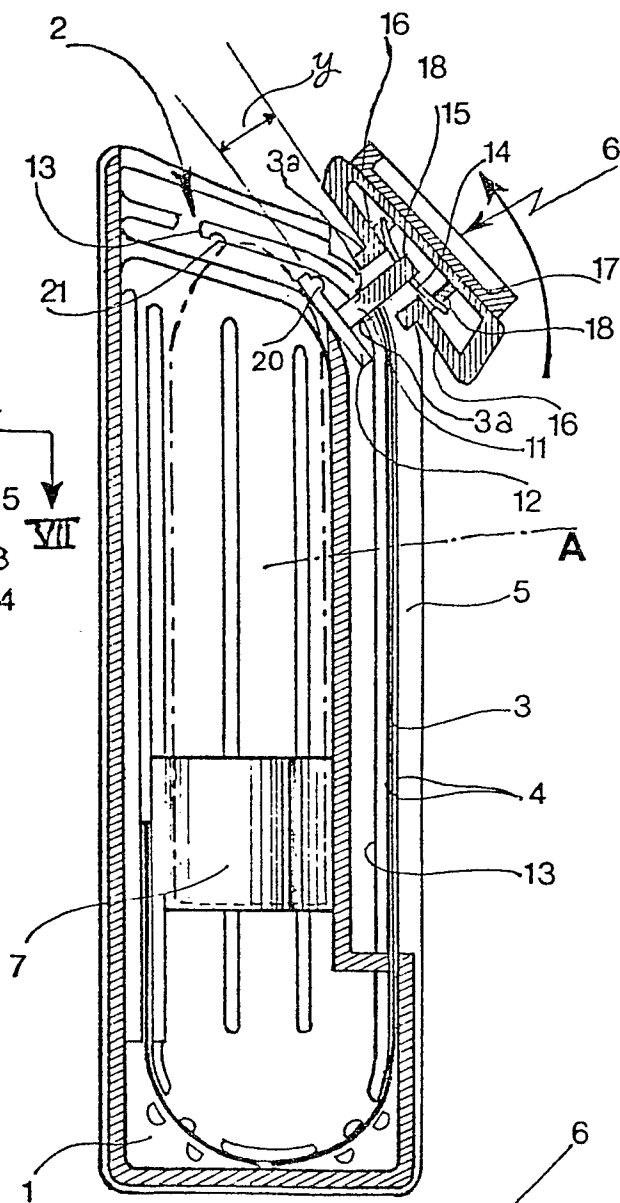


Fig 6

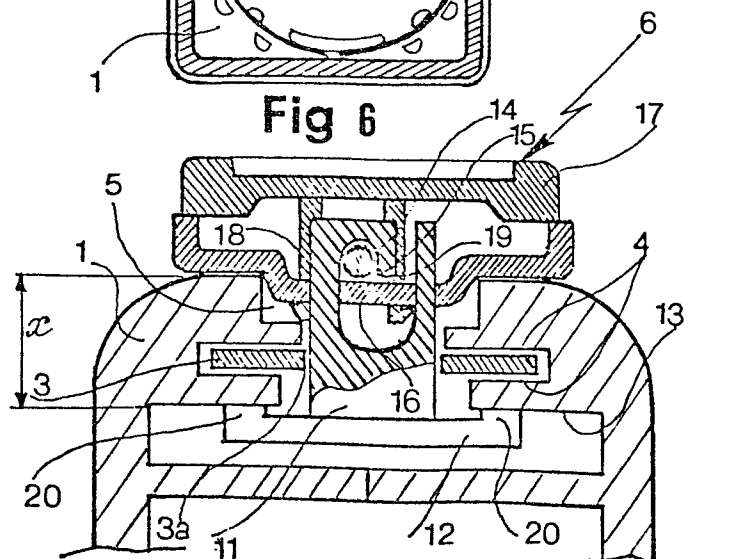


Fig 7

3/3

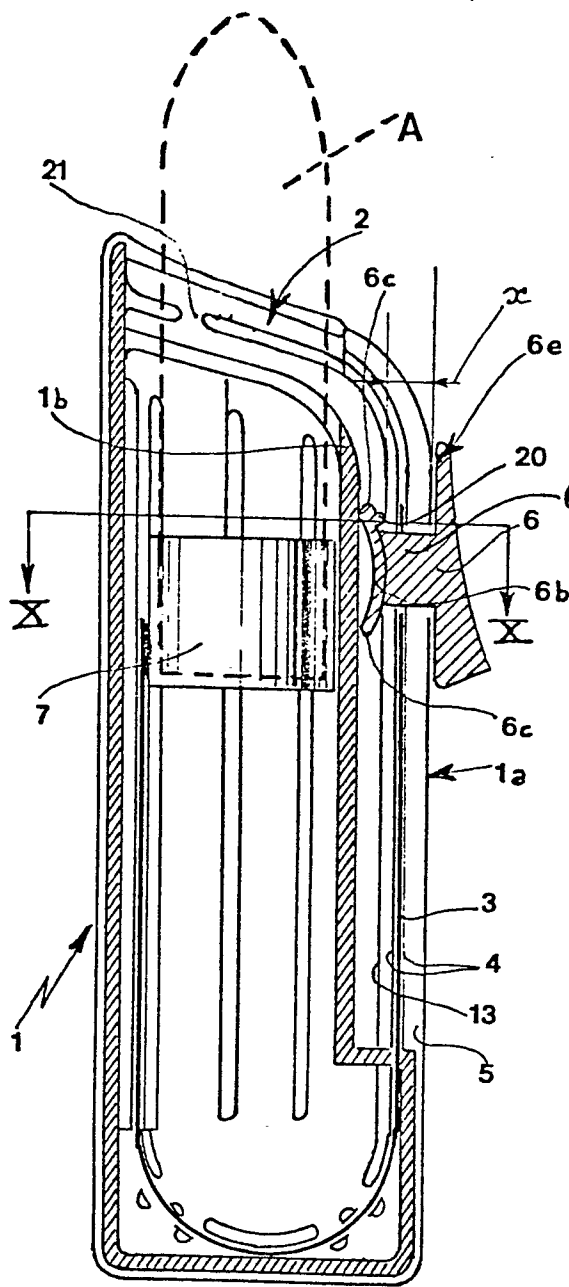


FIG. 8

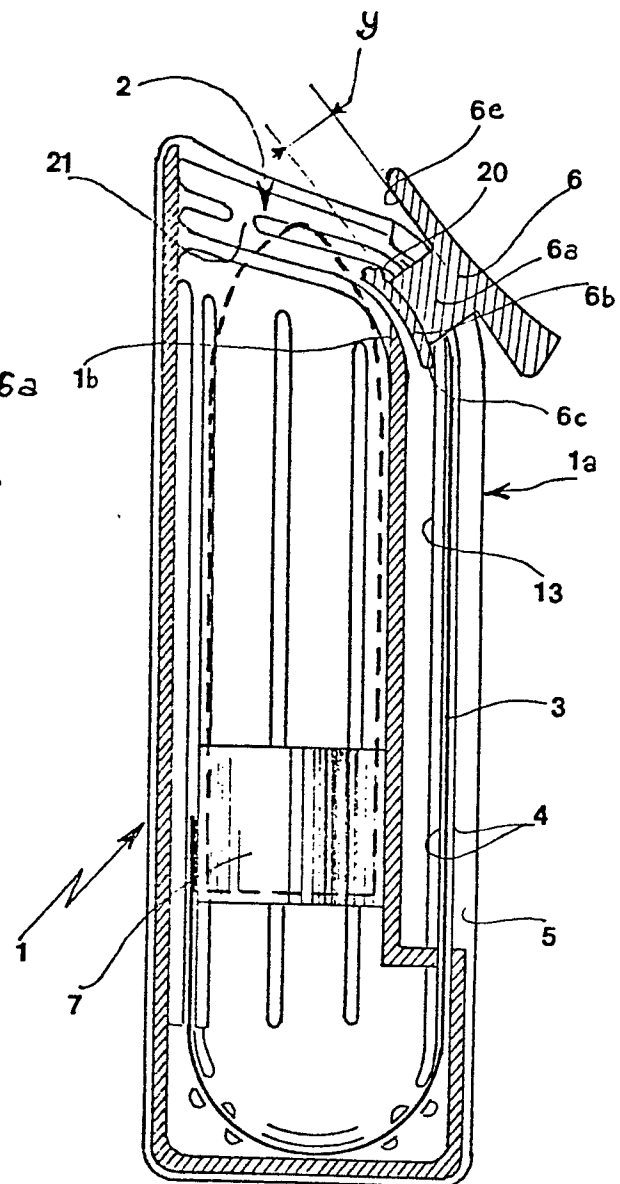


FIG. 9

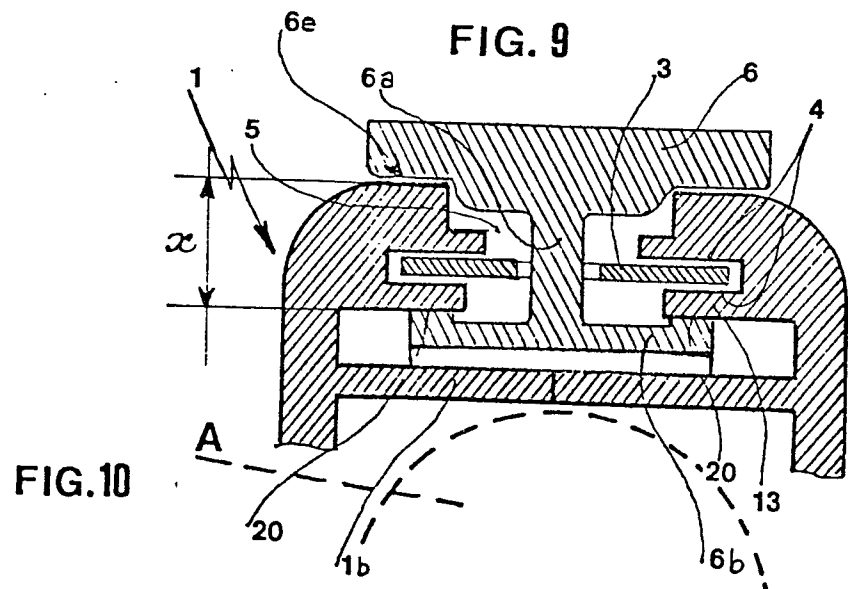


FIG. 10